

Cours : Institutions et indicateurs de classement de l'économie internationale

2023/2024

Mme SAIDI, H. (hsaidi87@yahoo.fr)

Cours sur l'OMC / ALGERIE :

Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Algérie a été établi le 17 juin 1987. Il s'est réuni pour la douzième fois en mars 2014.

Le Groupe de travail est présidé par Ambassadeur José Luís CANCELA GÓMEZ (Uruguay).

L'Algérie est de ce fait reléguée au rang simple observateur dénué de tous pouvoirs de décision.

Selon un compte rendu d'un des derniers rounds de négociation, il resterait une vingtaine d'engagements auxquels l'Algérie devra souscrire pour être acceptée comme membre à part entière de l'OMC.

L'examen du mode de commerce se poursuit aujourd'hui encore de diverses manières, notamment pour ce qui concerne

- le régime des licences d'importation,
- la subvention des prix des carburants,
- les obstacles multiformes qui dérèglent les flux commerciaux,
- la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires servant de barrières douanières,
- l'application des taxes intérieures,
- la privatisation de certaines entreprises publiques qui fonctionnent aujourd'hui encore comme des monopoles,
- la question des transferts sociaux
- et certains aspects liés à la protection des brevets industriels.

L'OMC impose aussi la transparence qui impose la traçabilité des capitaux et met fin à l'informel, la gestion bureaucratiques et rentière qui convient parfaitement et procure bien des avantages matériels au gouvernement algérien.

Pourtant, intégrer l'OMC, cela signifie en termes de **respects de normes commerciales, environnementales et autres**, (n'a jamais engendré des difficultés managériales aux entreprises des pays qui y ont adhéré).

Le point faible de l'Algérie réside précisément dans **son refus têtue d'accomplir cet effort de modernisation** et de **mise à niveau de son appareil de production** et de **son management global**. C'est précisément de ce refus de **modernisation** et d'**universalisation des règles de gestion** que découlent ses **piètres performances en matière d'exportations** et tous les inconvénients liés à l'obligation de pratiquement tout **importer au moyen de la seule rente d'hydrocarbures**.

Absence de stratégie globale est très préjudiciable pour l'Algérie notamment en ce qui concerne les services et les droits de propriété intellectuelle.

Processus d'accèsion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

En 1987 l'Algérie a manifesté son intention d'intégrer le système du commerce multilatéral qu'incarnait l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce (GATT) et, à partir de 1995, par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Algérie au GATT a été institué le 17 juin 1987.

En 1995 ce Groupe de travail du GATT a été transformé en Groupe de travail de l'OMC chargé de l'accèsion de l'Algérie. Il a tenu sa première réunion en avril 1998.

Le mandat du Groupe de travail est de présenter un rapport sur ses travaux, un protocole d'accèsion ainsi qu'un projet de décision d'accèsion à l'organe de décision qui est la Conférence Ministérielle.

La présidence du Groupe de travail de l'OMC a été assurée, d'abord par Son excellence, Monsieur Sanchez ARNAU, Ambassadeur de l'Argentine (1994 –1998) et par la suite par les Ambassadeurs de l'Uruguay, son Excellence Carlos Perez DEL CASTILLO (1998-2004) et son Excellence Guillermo VALLES (2004-2010). Il est présidé depuis novembre 2011 par son Excellence, Monsieur François ROUX, Ambassadeur de Belgique, il est présidé actuellement par l'Ambassadeur d'Argentine Monsieur Alberto Dialoto. Plus de 40 pays Membres de l'OMC participent aux travaux de ce groupe.

Depuis son institution en 1995, le Groupe de travail de l'OMC chargé de l'accèsion de l'Algérie a tenu 10 réunions formelles et deux réunions informelles dont la dernière s'est déroulée le 30 mars 2012. Il envisage de tenir sa 11ème réunion début Avril 2013.

A ces occasions, il a procédé à l'examen du régime du commerce de l'Algérie. Son premier projet de Rapport a été élaboré en 2006 et a été révisé en 2008. La dernière révision du projet de Rapport sera distribuée à l'occasion de la 11ème réunion.

La prochaine réunion du groupe de travail examinera, concomitamment avec le projet de Rapport révisée, les réponses de l'Algérie aux questions additionnelles des Membre ainsi que la progression des mises en conformité du régime du commerce algérien et des négociations bilatérales sur les consolidations tarifaires et les engagements spécifiques sur le commerce des services.

L'examen du régime du commerce algérien se poursuit en ce qui concerne le régime des licences d'importation, les obstacles techniques au commerce, la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires, l'application des taxes intérieures, les entreprises publiques et les privatisations, les subventions et certains aspects de protection des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Une vingtaine de projets de paragraphes d'engagements sur les questions systémiques sont en cours de discussion.

Quant aux négociations bilatérales elles se poursuivent avec 13 pays. Avec plus de la moitié de ces pays des progressions notables sont enregistrées.

Par ailleurs, six accords bilatéraux ont été finalisés (Cuba, Venezuela, Brésil, Uruguay, Suisse et Argentine).

Toutefois, il est important de se poser la question de **l'intérêt pour l'Algérie d'adhérer à l'OMC et quels seraient les impacts d'une telle adhésion.**

Ceux-ci se situent à deux niveaux : **économique et institutionnel.**

Sur le **premier plan** et au vu de l'ouverture au commerce extérieur de l'économie algérienne et aussi à la structure de son industrie, il n'est pas clair que les effets seront significatifs. La déstructuration de l'industrie depuis le début des années 1990 et les différentes politiques économiques choisies ou dictées font que le choc a probablement déjà été encaissé par l'économie.

Des études sectorielles approfondies seraient nécessaires pour analyser les risques et les impacts attendus. Si les impacts attendus sont surtout politiques (avantages du « label » OMC), ils risquent de n'être que temporaires (effet d'aubaine).

Au point de vue institutionnel, il est important de se poser la question de la causalité entre l'existence d'institutions et celle d'une régulation effective par les forces du marché. En effet, un enjeu majeur des discussions avec les organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, OMC) ainsi que dans le cadre des contrats d'association avec l'UE réside dans la création d'institutions nouvelles chargées de la bonne gouvernance de l'économie.

Les tenants de l'adhésion rapide de l'Algérie à l'OMC y voient une manière d'imposer, par les règles du marché et les institutions internationales, une transparence qui manque sensiblement à l'Algérie. Il ne faudrait toutefois pas se leurrer. Les institutions à elles seules ne suffisent pas à discipliner les acteurs et créer un cercle vertueux. L'existence préalable de réelles forces de marché indépendantes et viables est nécessaire pour que celles-ci fonctionnent et amènent **la régulation et la transparence dont l'économie algérienne a tant besoin.**

le fait que des forces concurrentielles viables existent dans le secteur des télécommunications a fait que l'ARPT a non seulement joué

Il serait donc important là aussi d'analyser les potentiels effets d'aubaine qui pourraient naître d'une adhésion à l'OMC à travers notamment la mise en place d'institutions qui en fin de compte n'auraient aucun pouvoir ni moyens.